

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, Mmes DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, BOURDON, Mmes DAUMAS, BALITOUT, FRETE, BACONNAIS, MOLIN qui représenté M. JOLY.

ETAIT REPRESENTE : M. POTET avait donné pouvoir à Mme DRELA, M. RICARD avait donné pouvoir à Mme MONFORT, Mme FONTAINE avait donné pouvoir à M. PIAR, Mme GRANDJEAN avait donné pouvoir à M. CARVALHO.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLIN Nathalie.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 9 novembre 2020.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

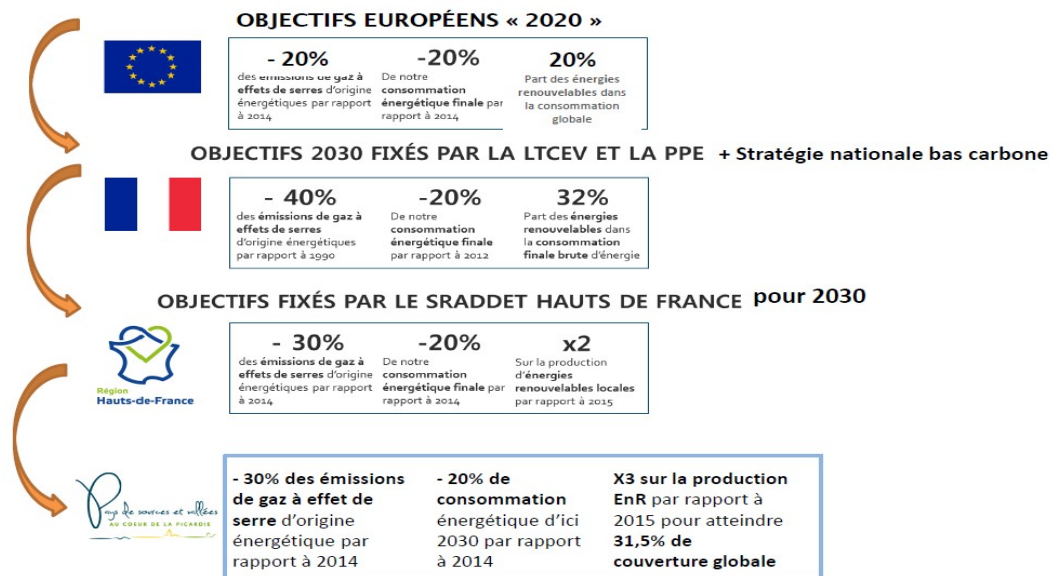
① Assemblée

1.1 Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

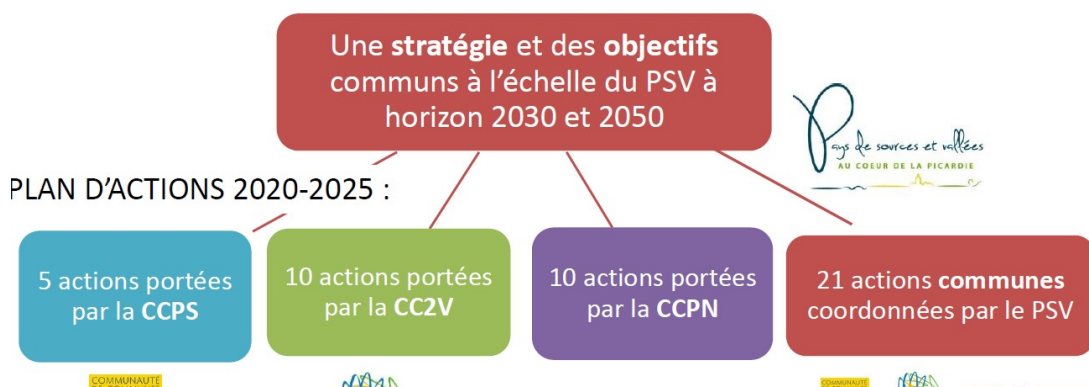
Monsieur le Président laisse la parole à Madame Aude LANDELLE, coordinatrice du Pays Sources et Vallées, pour l'explication du PCAET.

Monsieur DE SMET explique qu'en raison de la pandémie, pour éviter tout déplacement, il n'y aura pas de projection ce soir.

Le PCAET est une obligation règlementaire pour les EPCI de plus 20 000 habitants. C'est une déclinaison locale des objectifs européens, nationaux et régionaux (SRADDET).



Un plan commun a été mis en place pour plus d'efficacité, entre les trois Communautés de Communes, mais pas avec les mêmes actions.



3024 personnes ont participé aux 39 actions de sensibilisation et de concertation organisées (940 contributions écrites).

Le 1^{er} objectif du territoire est de réduire de 20% nos consommations énergétiques (2030)

Croissance démographique	Augmentation linéaire de + 0,38 % par an Soit + 7 642 habitants entre 2014-2030
Résidentiel	Augmentation progressive de la performance du bâti : Moyenne 2015 : DPE D (208 kWh/m²) Moyenne 2030 : DPE D (175 kWh/m²) Soit 10 000 logements (29%) rénovés BBC à 2030
Tertiaire	Augmentation progressive de la performance du bâti : Moyenne 2015 : DPE E (310 kWh/m²) Moyenne 2030 : DPE E (244 kWh/m²) Soit 350 000 m² (39%) de locaux rénovés BBC à 2030

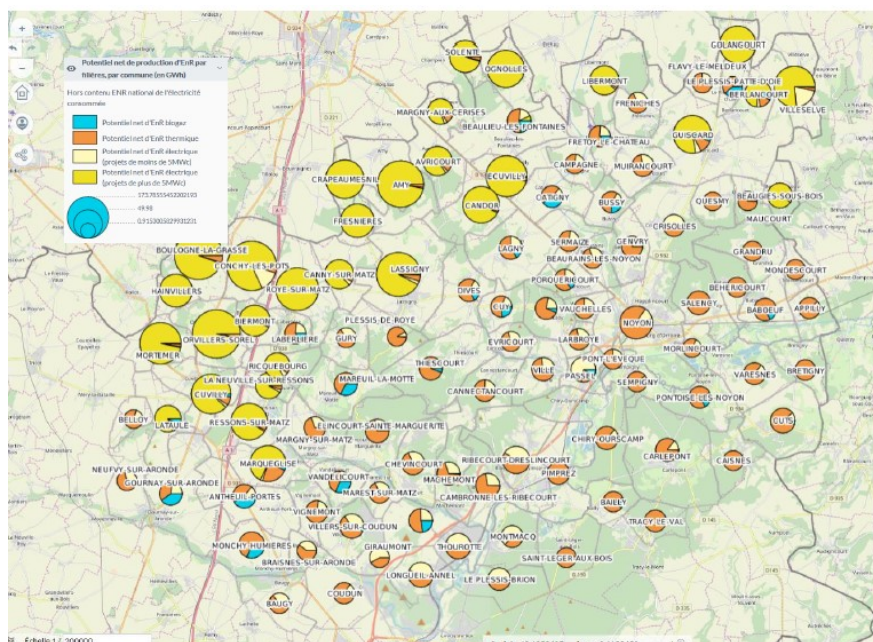
Le 2^{ème} objectif du territoire est de produire trois fois plus d'énergies renouvelables (se chauffer avec de l'énergie locale)

En 2017, l'état de la production d'énergie renouvelable était de 50 GWh d'électricité et 120 GWh de chaleur renouvelable.

Le taux d'énergie renouvelable pour la CC2V est de 12% d'Enr alors qu'elle est de 16 % d'Enr au niveau national.

L'objectif à 2020 est de 23% et l'objectif 2030 est de 32%. Il faudra donc tripler notre effort.

Les gisements ont été identifiés, notamment sur l'éolien, le photovoltaïque, le bois énergie et la méthanisation.



UN GISEMENT DIVERSIFIE

- 

Sur l'éolien, de nombreuses marges de manœuvre pour sélectionner les projets les plus opportuns et les mieux acceptés par les acteurs locaux
- 

Sur le photovoltaïque, un gisement principalement sur toitures
- 

Sur le bois énergie, un gisement lié à besoin chaleur et à la densité énergétique à la voirie (création de réseaux)
- 

Sur la méthanisation, un gisement important et dont l'exploitation la plus intéressante serait à réaliser à proximité des lieux de récupération de la biomasse



-  Production actuelle (2015)
-  Potentiel de développement
-  Objectif régional de production à 2030
-  Objectif régional de production à 2050

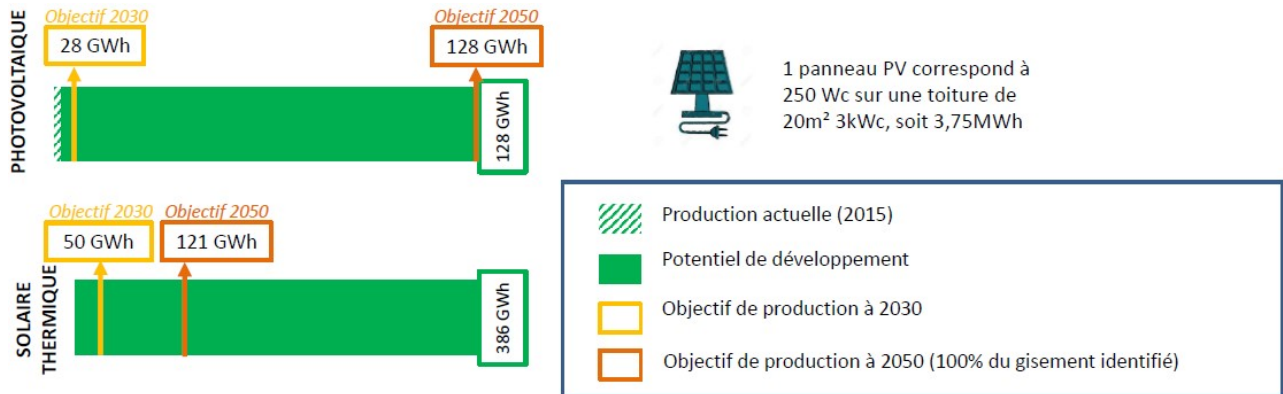
Production de chaleur

L'objectif pour 2030 est de développer la production de la chaleur verte. Multiplier par 7 le nombre de mini réseaux de chaleur avec un approvisionnement enR (Biomasse, Géothermie, éventuellement la chaleur fatale en substitution des installations de chauffage fioul).

En effet, la chaleur fatale qui émane des industries et s'évapore dans l'air peut être valorisée et récupérée.

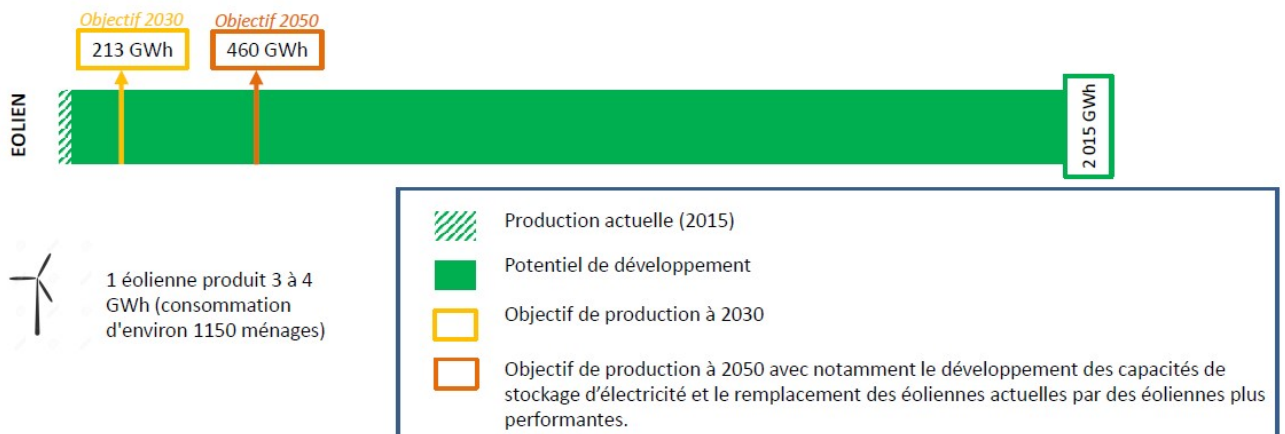
Il y a du potentiel sur le territoire avec, par exemple, l'usine Saint Gobain.

Production d'électricité



L'objectif 2030 est de développer les énergies électriques en adéquation avec les capacités des réseaux et les solutions de stockage. L'idée est de multiplier par 14 la production photovoltaïque par rapport à 2015, soit 290 000m² de surface installée.

Sur la CC2V, une étude de pré faisabilité photovoltaïque sur la pépinière d'entreprises (258m² de toiture mobilisable, coût d'investissement 41 000.00 €) est engagée.



Le potentiel sur le territoire Sources et Vallée est très fort. L'objectif est d'installer 5 à 7 mâts par rapport aux projets déjà installés. Les mâts de nouvelle génération sont beaucoup plus performants (durée de vie 25 ans).

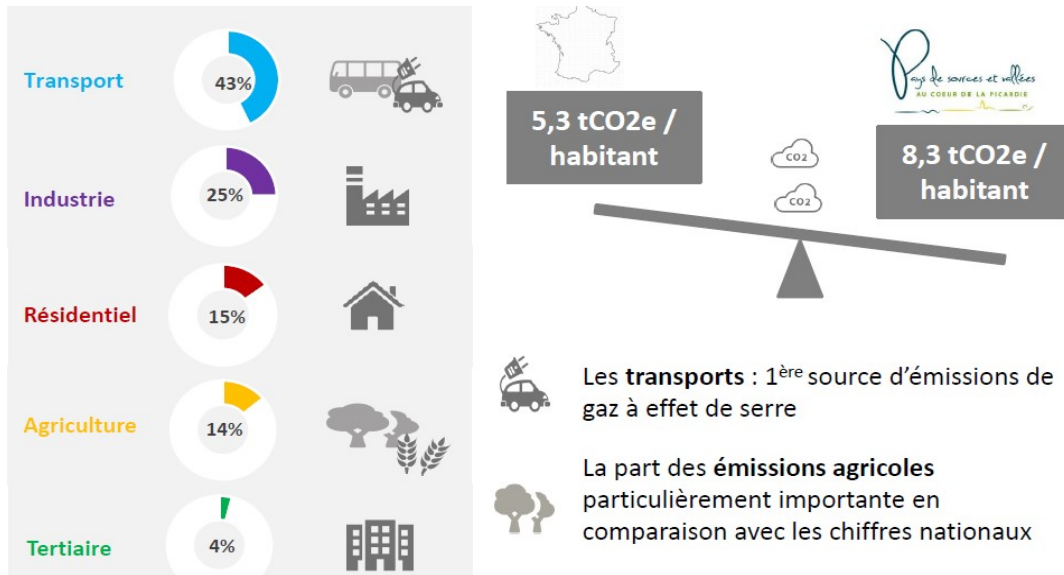
Monsieur DROUET demande des précisions sur la faisabilité des objectifs. Comment savoir si notre objectif d'ici 2030 est réalisable ?

Madame LANDELLE explique qu'un cabinet a été mandaté et a étudié ces objectifs.

Par exemple, il existe des projets de construction de méthaniseurs qui ont de fortes chances d'aboutir car ils sont portés par des agriculteurs. Sur l'éolien, on connaît déjà les projets en cours de négociation.

Par contre, en effet, sur la production de chaleur et le photovoltaïque c'est un pari, un choix.

Le 3^{ème} objectif du territoire est de réduire de 30% nos émissions carbone.



Une étude va être menée sur l'offre de transport sur le territoire (les forces, les faiblesses, les besoins des actifs et des passifs) pour développer des alternatives à la voiture.

Le CSNE est, par exemple, une opportunité de réduire les transports routiers.

Il va également préparer le territoire au changement climatique (+2 à 4°C) mais aussi aux phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse/inondation).

Synthèse des objectifs du PCAET :

Objectif
Stratégique
transversal :
**SENSIBILISER
POUR AMENER UN
CHANGEMENT DES
COMPORTEMENTS**

OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT
→ Résidentiel : 10 000 logements (29% des logements) rénovés
→ Tertiaire : 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés

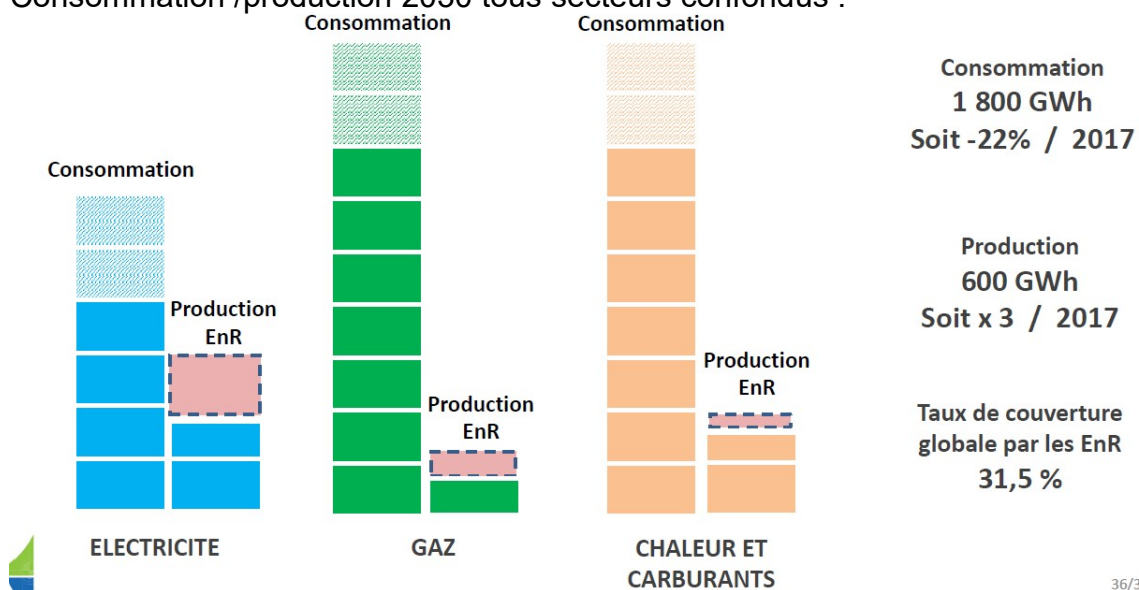
**OS 2: ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR
PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE
D'EFFICACITE ENERGETIQUE**
→ Industrie: Réduire de 18% la consommation d'ici 2030

**OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES
CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE**
**OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE
CHALEUR VERTE**

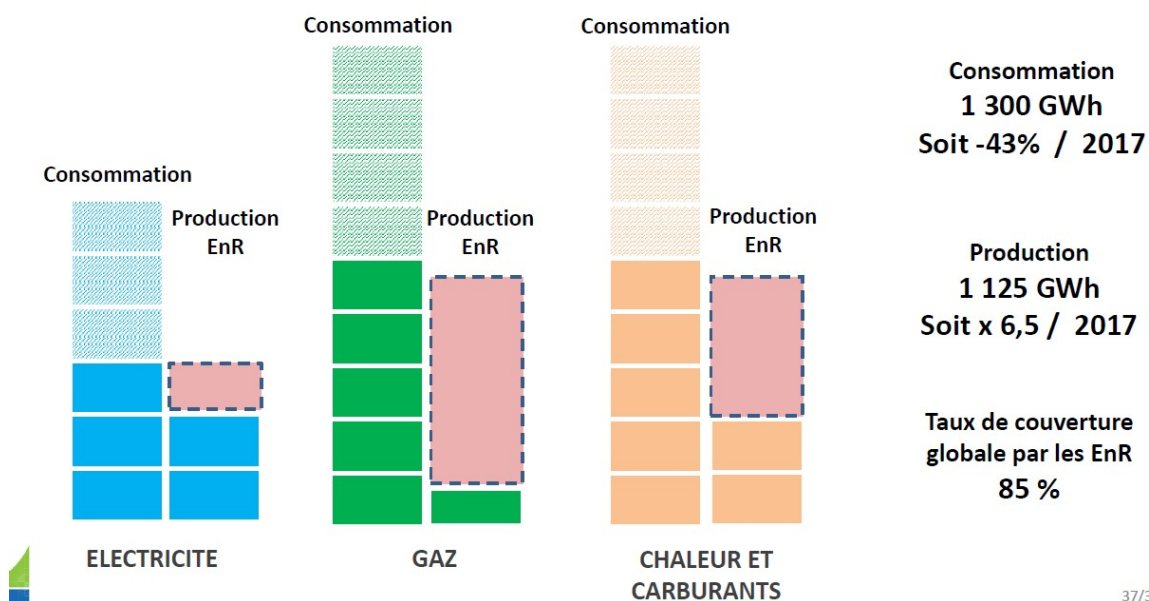
**OS 4 : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE ET
PRESERVER LES ECO-SYSTEMES**

Résultats attendus :

Consommation /production 2030 tous secteurs confondus :



Consommation /production 2050 tous secteurs confondus :



Monsieur DUBRENAT explique qu'il conviendra prochainement d'intervenir dans la rénovation des logements et demande s'il est prévu de travailler avec « Ecoénergie ».

Madame LANDELLE précise qu'aujourd'hui on prépare cet axe de travail avec l'ADIL et le bureau d'étude INARI.

Madame DRELA revient sur le fait de solliciter les bailleurs sociaux car les logements sont vétustes.

Monsieur BONNETON souhaiterait revenir sur trois points :

- Au niveau des carburants, l'hydrogène n'a pas été évoqué, alors que les Allemands y travaillent beaucoup.

Madame LANDELLE précise que les études ne sont axées que sur notre territoire en fonction de ce dont il dispose et des acteurs qui le composent.

- Au niveau de l'éolien il y a peu d'information sur leur fin de vie qui va rester un réel problème (idem pour le photovoltaïque).

Madame LANDELLE précise que des études sont en cours sur le recyclage. Il est vrai que ce type d'énergie a des avantages et des inconvénients.

- Au niveau de la production agricole : le maïs demande de l'eau mais il faut continuer de le produire.

Monsieur le Président dit qu'il faut y réfléchir mais cela demandera des investissements aux agriculteurs.

Madame LANDELLE explique qu'il faut penser à l'agriculture raisonnée.

Monsieur BONNARD demande comment on peut travailler avec les entreprises pour les accompagner.

Madame LANDELLE précise que l'investissement dans ce domaine n'est pas une priorité pour les entreprises. Il faudrait commencer par leur proposer un diagnostic énergétique gratuit, qui ne les engage à rien. Cela permettrait de connaître la marge de progression et permettre d'ouvrir une porte.

Monsieur LETOFFE précise que la CC2V, avec le dispositif « Territoire d'industrie », travaille avec l'ARC pour développer certaines activités. Ce type d'investissement pourrait être pris en charge par le dispositif.

Madame LANDELLE informe qu'un appel à manifestation d'intérêt va être proposé aux entreprises et agriculteurs. L'idée étant d'identifier les projets sur le territoire et les inscrire dans une enveloppe, comme pour le CTE.

Le Conseil Communautaire arrête, à la majorité avec une abstention (M DROUET), le projet révisé de Plan Climat Air Energie Territorial et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

1.2 Convention de moyens et d'objectifs avec le Pays Sources et Vallées 2021

Monsieur DE SMET informe l'assemblée qu'en 2021, le Pays Sources & Vallées poursuivra son travail notamment pour :

- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Maintenir la promotion des Circuits Alimentaires de Proximité (CAP)
- Poursuivre les actions dans le domaine de la politique de l'eau (développement maraîchage, Inventaire Zones humides...)
- Mettre en œuvre des actions en faveur des commerces de proximité

La participation sollicitée par le Pays Sources & Vallées pour l'année 2021 s'élève à 64 481,25 €.

Il est précisé que la participation était de 80 102,00 € en 2020. Cette baisse s'explique par le report de certaines actions budgétées en 2020 sur l'année 2021 en raison de la situation liée à la gestion de la crise sanitaire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Pays.

1.3 Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Monsieur le Président rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 1 000 habitants, sont tenus d'établir leur règlement intérieur.

Il est précisé que le règlement proposé est proche de celui du mandat précédent, il introduit cependant le fonctionnement de la conférence de Maires.

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

1.4 Institution et composition de la commission pour l'accessibilité

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de créer une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle est composée de représentants de l'intercommunalité, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Elle est présidée par le Président de l'établissement.

Il est proposé de désigner 1 titulaire et 1 suppléant au sein de chaque collègue.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les élus et représentants comme énoncé ci-après :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant</i>
CC2V	Monsieur DAMIEN	Monsieur BEURDELEY
Ainés	Madame GIBERT - Club des aînés (Thourotte)	<i>A définir</i>
Handicap	Monsieur GOURDIN - Directeur de l'ADPH	<i>A définir</i>
Economie	Madame BIGAULT – Initiative Oise Est	<i>A définir</i>
Usagers	Madame FERRO	<i>A définir</i>

Monsieur DE SMET explique que cette commission se réunira, par exemple, lors de la construction de la piscine.

1.5 Pacte de gouvernance

Monsieur DE SMET rappelle que lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 il a été décidé d'élaborer un pacte de gouvernance.

Il est donc proposé d'inscrire dans ce pacte de gouvernance :

- **La création d'une conférence des maires**

Celle-ci comprendrait, outre le Président de la CC2V qui la présiderait, l'ensemble des maires des communes membres. Cette instance se réunira, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Cette conférence des maires est obligatoire car le Bureau Communautaire n'est composé que du président et des vice-présidents

- **La création d'une conférence territoriale des maires**

Celle-ci se réunira à l'initiative du Président sur des sujets d'intérêts communautaires, c'est à dire concernant plusieurs communes de la CC2V, selon des périmètres géographiques et de compétences. Elle comprendra, outre le Président de la CC2V qui la présidera, les maires des communes concernées par le sujet. Elles pourront être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la CC2V.

Il est demandé à l'assemblée de valider le projet de pacte de gouvernance.

Il est à noter que les communes auront, ensuite, deux mois pour délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire validera définitivement le pacte de gouvernance lors du conseil du mois de mars.

L'assemblée délibérante valide, à l'unanimité, le projet de pacte de gouvernance.

1.6 Motion pour une procédure de révision du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président rappelle que le territoire de la CC2V subit désormais régulièrement de multiples occupations sauvages des gens du voyage.

Plusieurs communes sont concernées : Cambronne-lès-Ribécourt, Machemont, Ribécourt-Dreslincourt, Thourotte, Le Plessis-Brion, Longueil Annel, Pimprez.

Notre communauté de communes est devenue une cible privilégiée.

Il rappelle que la Communauté de Communes de la Lisière de l'Oise et la CCPS ont refusé la création d'une aire d'accueil sur leur territoire et l'ont fait savoir à la présidente du Conseil Départemental. Pourquoi la CC2V serait la seule sollicitée pour devoir créer une aire d'accueil ?

Le schéma départemental actuel est inopérant pour faire face à ces flux et il ne nous met nullement à l'abri de l'installation de ces campements sauvages.

Il est demandé au Préfet de revoir le schéma Départemental et de mettre des élus autour de la table pour une répartition équitable des aires d'accueil, entre les différentes intercommunalités.

② Ressources humaines

1.1 Création d'emploi

Les nouvelles conditions de dératisation imposent une présence et un suivi de terrain accrus. Elles auront un impact important sur le budget alloué à la dératisation (jusque-là sous-traitée par un prestataire). Il a été estimé, au minimum, que le montant de la prestation serait multiplié par trois, soit 30 000€ au lieu de 10 000€.

Dans un souci de réduction des coûts et de maîtrise de l'activité, le service environnement souhaite internaliser cette prestation. La mise en œuvre de cette mission nécessite le recrutement d'un agent technique à mi-temps.

Monsieur le Président est conscient que la dératisation est un vrai problème. La prolifération est importante. De plus, le traitement curatif à partir d'appâts toxiques n'est autorisé que dans le cadre d'opérations ponctuelles, si et seulement si, l'infestation est avérée.

Monsieur DE SMET précise qu'il sera demandé à chaque commune un référent pour la réalisation de diagnostic sur les différents sites.

Il est prévu un coût de l'ordre de 25 000 € la première année (achat de matériel) et un coût de 20 000.00 € les années suivantes.

De plus, des besoins de personnel sur la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt ont été identifiés pour éviter le recours à des emplois saisonniers.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires de créer un poste à temps complet d'adjoint technique territorial au 1^{er} janvier 2021.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial.

③ Finances

3.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur DE SMET explique que chaque élu a reçu une prospective financière allant jusqu'à 2026 et prenant en compte plusieurs projets d'investissements engagés ou évoqués par la collectivité lors du précédent mandat.

Y figurent :

- La piscine intercommunale
- Le parc d'activités des Deux Vallées
- L'extension du musée de la batellerie

Ce DOB prend acte des éléments du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 et notamment les grandes étapes du plan de relance décidé par le Gouvernement, dans sa stratégie de lutte contre les conséquences économiques de la crise sanitaire. Il fait

particulièrement mention de l'importance donnée à la réduction de 10 milliards d'euros des impôts dits « *de production* ».

Le niveau global de DGF 2021 devrait rester globalement stable par rapport à 2020 et le bloc communal serait épargné par les variables d'ajustement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est construit sur la base du maintien des taux de fiscalité locale, d'un fonds de roulement en 2021 évalué à 9 247 396 €, d'un emprunt de 1 047 846 euros en 2023 et du programme d'investissement indiqué en page 16 du rapport de prospective financière.

Il est à noter une baisse de l'épargne de gestion en 2021 et 2023. La somme négative s'explique, en 2021, par l'acquisition du foncier pour le parc d'activités et en 2023 par les travaux du parc d'activités et le début de la construction de la piscine.

Monsieur BONNARD demande s'il est possible de créer une ligne budgétaire pour les aménagements connexes du CSNE (pistes cyclables...).

Monsieur le Président est d'accord pour provisionner une somme pour ce projet. Monsieur DE SMET précise que 5 millions d'euros sont actuellement prévus pour l'extension du musée. Le projet n'est pas arrêté et pourrait être revu à la baisse, ce qui permettrait de provisionner une somme pour le CSNE.

Monsieur BONNARD évoque son attachement pour les questions touristiques et culturelles. Il pense qu'il serait intéressant d'investir chaque année dans une commune pour créer une sculpture, par exemple, ou de faire un projet culturel pour inciter les gens à venir sur notre territoire.

Monsieur le Président n'est pas fermé à cette idée si le budget le permet.

Monsieur SERVAIS précise que l'on n'a rien provisionné pour l'aire d'accueil. Monsieur le Président rappelle que Madame la Préfète peut décider, sans notre accord, d'un lieu pour l'aire d'accueil. Il faut rester vigilant mais il n'est pas opposé à provisionner à minima ce projet.

Après discussion, le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

II Aménagement du territoire

1.1 Avis sur le PLU de Ribécourt-Dreslincourt

Monsieur PASTOT rappelle que par courrier en date du 30 septembre 2020, la Commune de Ribécourt-Dreslincourt a transmis son projet de PLU arrêté à la Communauté de Communes afin qu'elle émette son avis.

Le taux de croissance retenu permettrait d'atteindre 5 924 habitants en 2035 soit 2 070 habitants supplémentaires par rapport à 2017.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait construire 938 nouveaux logements soit 52 logements par an. Le projet de PLU privilégie le comblement des dents creuses et la densification du tissu urbain existant.

Le projet de PLU prévoit également l'installation de nouvelles activités économiques sur les emprises actuelles de la zone industrielle et en développant la zone d'activités de la Gréerie.

De plus, afin de préserver l'activité agricole, le projet prévoit la réduction de moitié des secteurs voués à l'urbanisation sur des emprises agricoles par rapport au PLU de 2011.

Concernant les déplacements, le PADD prévoit d'engager une réflexion sur l'amélioration et la sécurisation des traversées avec notamment l'aménagement progressif d'une liaison piétonnière Dreslincourt/gare et centre commercial/centre-ville et le développement des sentiers de randonnée.

Enfin, le PADD prévoit de préserver les surfaces boisées, haies et bosquets et les éléments bâtis anciens notamment le patrimoine lié à l'essor industriel et à la Grande Guerre.

Un inventaire des sites et vestiges de la Grande Guerre est d'ailleurs annexé au règlement écrit.

Par conséquent, l'ensemble des orientations prévues dans le projet du PLU étant compatible avec le SCOT, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLU de Ribécourt-Dreslincourt.

Après discussion, le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLU de Ribécourt Dreslincourt au vu des éléments énoncés ci-dessus en tenant compte des remarques qui seront annexées à la délibération.

1.2 Dispositif d'aide à la relance de la construction durable

La Direction Départementale des Territoires nous informe que le dispositif d'aide à la relance de la construction durable prévoit le versement aux communes d'une aide d'un montant-cible de 100 €/m² de logements construits au-delà d'un seuil de densité pour les programmes de logements autorisés à la construction entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2022.

Les communes n'ont aucune démarche à effectuer pour bénéficier de l'aide car le dispositif repose sur l'utilisation des données de l'application Sitadel (outil statistique du ministère rassemblant les informations des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes).

Pour plus d'information sur le dispositif, les communes peuvent consulter le site internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/aide-relance-construction-durable#e3>.

Monsieur DE SMET explique que ce dispositif dépend de la commune, du seuil de densité et de tout un ensemble de données et encourage chaque commune à aller sur le site internet.

III Petite enfance / jeunesse

1.1 Signature de la convention Territoriale globale en 2020

Madame VANPEVENAGE rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la CC2V, pour développer et optimiser l'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Celui de la période 2016-2019 permet à la CC2V et les communes participantes d'obtenir des subventions pour la mise en œuvre de leurs services périscolaires et extrascolaires, soit environ 115 000 € par an, sous réserve d'atteindre les objectifs fixés par la CAF. Avec le transfert des accueils de loisirs des communes de Le Plessis Brion, Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt (Hiver et Printemps), ce sont près de 130 000 € qui devraient être versés par la CAF à la CC2V en 2020 au titre de l'année 2019.

Or, depuis janvier 2020, les CEJ doivent être remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui définissent les nouvelles modalités de contractualisation avec les CAF.

Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de la crise sanitaire, la CAF propose la prolongation exceptionnelle du contrat enfance jeunesse pour l'année 2020 avant de procéder à la mise en place de la convention territoriale globale.

Il est proposé d'autoriser le Président de la CC2V à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020 ainsi que la Convention Territoriale Globale se substituant, à terme, au Contrat Enfance Jeunesse

Après discussion, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiale pour une durée d'un an supplémentaire et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la Convention Territoriales Globale se substituant, à terme, au Contrat Enfance Jeunesse ainsi que tous les documents s'y rapportant.

IV Environnement

1.1 Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur TASSIN propose de modifier et de mettre à jour le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la façon suivante :

- Intégration des nouvelles consignes de tri des emballages et des papiers,
- Intégration du nouveau dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous,
- Définition du volume maximum pris en charge par le SPPGDMA (hors commune),
- Précision sur les opérations de maintenance des conteneurs : les bacs restitués à la collectivité doivent être vides et propres,

Il est précisé que dans le règlement un paragraphe a été rajouté concernant le ramassage des encombrants.

La personne qui prend rendez-vous doit lister ce qui doit être ramassé. Il ne faut pas qu'il y en ait plus, sinon les objets ne seront pas emportés.

Monsieur DAMIEN pense que c'est encore un service que l'on perd.

Monsieur TASSIN ne le pense pas. Le service existera toujours, il suffit de prendre rendez-vous.

Le collecteur décidera de sa tournée en fonction du nombre de demandes des habitants.

Monsieur SERVAIS demande s'il est possible de faire le bilan en d'année, quitte à revenir sur ce nouveau dispositif. Il craint de retrouver les déchets dans la nature.

Il est rappelé que cela ne changera rien pour l'administré.

Monsieur BONNARD demande ce qu'il adviendra de ces déchets collectés.

Monsieur DE SMET explique qu'avec ce nouveau système le mobilier sera recyclé. Cependant, tout ne pourra pas être recyclé. Pour rappel, auparavant, tous les encombrants étaient compactés et partaient à l'enfouissement.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide, à la majorité avec une abstention (Monsieur DAMIEN), de mettre à jour le règlement de collecte.

1.2 Modalités tarifaires de la redevance spéciale des déchets en 2021

La redevance spéciale, instaurée depuis le 1er juillet 2005, concerne les administrations et les professionnels du territoire qui utilisent le service de gestion des déchets de l'intercommunalité.

Le montant de la redevance s'établit en prenant en compte :

- le volume des bacs d'ordures ménagères résiduelles « OMR » (couvercle gris) ;
- le nombre de semaines de collecte annuel et la fréquence de collecte hebdomadaire (1 ou 2 passages) de ces conteneurs ;

- le tarif de la redevance pour la gestion des OMR (17€/m³ en 2020) ;
- les volumes exonérés (exonération « forfaitaire » et exonération « foyer » si les bacs sont partagés avec un ou plusieurs foyers).

Lors de la commission Environnement du 17 novembre 2020, la possibilité d'appliquer une exonération de tout ou partie des entreprises redevables de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des ordures ménagères 2020 a été évoquée.

Malheureusement, il n'est pas possible, réglementairement, de procéder à une exonération. Elle constitue une créance à laquelle la collectivité ne peut renoncer librement (l'interdiction des libéralités est d'ordre public). Il n'est ni possible d'exonérer les entreprises, ni possible de le faire sur la base d'une baisse du chiffre d'affaires qui n'a pas de lien direct avec le service rendu.

Compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire de la COVID-19, et à défaut de pouvoir exonérer les entreprises assujetties, il est proposé de ne pas augmenter le tarif 2021, comme cela était envisagé initialement et de le maintenir à 17€/m³ pour l'année 2021.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir à 17€/m³ pour l'année 2021, la redevance spéciale des déchets.

V Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame la Préfète viendra au centre administratif de la CC2V le 19 janvier après midi.

Elle visitera un ou deux points du territoire et viendra ensuite à la CC2V pour échanger avec les maires.

Monsieur le Président a reçu le commandant de gendarmerie (Monsieur PAREZYZ) cette semaine et celui-ci lui a assuré que la gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt ne fermerait pas.

Monsieur LETOFFE voudrait revenir sur les aides adoptées dans le cadre de la pandémie :

La CC2V a voté une enveloppe de 100 000 € :

- 50 000 € sous forme de :

- Subventions de secours, de l'ordre de 1 000 €, destinées à pallier les difficultés des chefs d'entreprises qui justifient d'une baisse significative du chiffre d'affaires.

A ce jour, 13 subventions ont été attribuées, soit la somme de 13 000 €. D'autres dossiers sont en attente pour l'année prochaine.

Afin de poursuivre les subventions, il faut signer un avenant à la convention qui prend fin le 31 décembre.

- 50 000 € pour abonder le fonds régional d'un montant total de 150 000 €

- Une avance remboursable sans intérêt ni garantie, pour renforcer la trésorerie. De 5 000 à 15 000 € remboursables sur 48 mois, avec un différé de 12 mois.

Le dispositif est arrêté faute d'accord entre les régions et l'Etat sur la gestion des prêts accordés.

En effet, l'Etat n'autorise pas les collectivités territoriales à confier la gestion de ce fonds à des structures extérieures non dotées d'un comptable public, pour recouvrer les prêts accordés à partir d'une dotation publique, en l'occurrence, Initiative Hauts de France.

La CC2V a déjà versé la moitié de l'enveloppe de 50 000 €, soit 25 000 €.

Une seule demande pour un prêt d'un montant de 15 000 € a été accordée. Ce qui implique 5000 € sur le total versé. Reste donc 20 000 € à récupérer.

Pour le moment, il n'y a pas d'information sur les dispositifs de remplacement.

Madame DRELA, lors d'une commission, avait évoqué l'adhésion de la CC2V au EPFLO. Monsieur DE SMET lui avait répondu que le sujet serait amené en début d'année en Conseil Communautaire car il fallait faire des recherches sur les tenants et aboutissants de ce dispositif.

Monsieur LETOFFE précise que l'adhésion est de 1.50€ par habitant.

Monsieur le Président n'est pas favorable à cette adhésion.

Une discussion s'engage sur le sujet.

Monsieur DUBRENAT demande où en est l'avancement de projet piscine et le devenir de l'ancienne piscine.

Monsieur DE SMET précise qu'en janvier se réunira le comité de pilotage. L'objectif est de lancer le concours d'architectes pour le 1^{er} trimestre 2021 de façon à avoir des réponses avant la fin de l'année pour débiter les travaux début 2022.

Monsieur le Président dit à Monsieur DUBRENAT que le devenir de l'actuelle piscine est de la compétence de la commune de Thourotte.

Séance levée à 20h30